

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

**À compléter et à présenter impérativement le jour de l'inscription.**

Élèves concernés : 2nde Bac Pro, 2nde CAP et nouveaux élèves entrant en 1ère passerelle.

### POUR TOUS LES ÉLÈVES

- Dossier d'inscription bleu complété.
- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité de l'élève.
- 3 photos d'identité récentes, format normal, avec le nom et la classe de l'élève inscrits au dos.
- 1 RIB du responsable légal.  
Pour le versement de la bourse, fournir impérativement le RIB du responsable légal qui fait la demande de bourse.
- Dossier médical complété.
- Copie des pages « vaccinations » du carnet de santé.
- Fiche d'urgence médicale complétée.
- Photocopie du livret de famille.  
Pages concernant les parents et la fratrie. En cas de séparation ou de divorce, joindre également une copie du jugement.
- Pour les élèves de plus de 16 ans et de nationalité française.  
Copie de l'attestation de recensement ou de la convocation / attestation à la Journée Défense et Citoyenneté.
- Attestation d'assurance responsabilité civile / accident, à fournir avant la fin du mois de septembre.

### ÉLÈVES DE MV ET CAP AUTO

- Participation obligatoire de 50 € pour les équipements de protection individuelle.**  
Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Technologie Service. Cette participation vient en complément de l'aide allouée sur le Pass Région.

### PARTICIPATION FACULTATIVE À LA MAISON DES LYCÉENS

- Participation facultative à la Maison des Lycéens.**  
8,50 € pour les internes ; 7 € pour les demi-pensionnaires et les externes. Règlement à l'ordre de la Maison des Lycéens.  
La Maison des Lycéens permet d'acheter du matériel à destination des élèves et d'organiser des activités de loisirs et des sorties.

### POUR LES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES

#### Provision repas

Une somme de 50 €, correspondant à une provision de 10 repas, devra être versée pour le 01/09/2026.

#### Modalités de règlement :

1. Règlement par carte bancaire directement sur le site indiqué par l'établissement. Les codes d'identification seront communiqués avant la fin du mois de juin.
2. Règlement en espèces directement auprès du service intendance.

## POUR LES ÉLÈVES INTERNES

---

La facture du 1er trimestre sera envoyée par mail courant octobre 2026.

### Modalités de règlement :

1. Prélèvement automatique. Les dates de prélèvement sont précisées dans le calendrier ci-dessous.
2. Règlement par carte bancaire ou virement directement en ligne, via le portail sécurisé : <https://teleservices.education.gouv.fr>
3. Exceptionnellement, règlement en espèces directement auprès du service intendance, dans la limite de 300 € maximum.

### MODALITÉS DE PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
15/10 : 1er prélèvement	15/02 : 1er prélèvement	15/05 : 1er prélèvement
15/11 : 2ème prélèvement	15/03 : 2ème prélèvement	15/06 : 2ème prélèvement
15/12 : 3ème prélèvement	15/04 : 3ème prélèvement	15/07 : 3ème prélèvement

#### ATTENTION

Tout dossier incomplet sera refusé lors de la chaîne d'inscription.

Merci de vérifier que l'ensemble des documents demandés est bien présent avant de vous présenter à l'inscription.